

# CHARTRE DE L'ATHLÈTE

## ENTRAÎNEMENT / COMPÉTITION

- 1 : Je m'engage à être présent régulièrement à l'entraînement, à respecter les horaires et à m'investir dans la structure du club (aide aux entraînements, aux manifestations et événements).
- 2 : Je m'engage à prendre soin du matériel, des locaux et infrastructures.
- 3 : J'informe mes éducateurs ou mon entraîneur de mes absences ou de mes retards
- 4 : Je respecte mes partenaires d'entraînement, mon entraîneur ainsi que mes dirigeants. J'emploie un langage correct.
- 5 : Je m'implique avec concentration et motivation dans les différentes activités. Je ne perturbe pas le fonctionnement du groupe.
- 6 : Je m'engage en tant qu'athlète du club AHSA à participer aux différentes compétitions
- 7 : L'athlète n'est pris en charge par le club que lorsqu'il se présente au point de rendez-vous (sur la piste).
- 8 : L'athlète doit avoir ses papiers d'identité sur lui lors des déplacements en compétition.
- 9 : Je m'engage en tant qu'athlète AHSA à participer aux différentes compétitions où le club est engagé (en particulier pour les championnats ou compétitions en équipe, pour les catégories Cadets et +, les 2 tours d'interclubs, les France de relais et la coupe de France des spécialités).
- 10 : Pour toutes les catégories (à partir de Benjamins), la participation à au moins 3 compétitions est obligatoire (1 en hiver, 2 en été).
- 11 : Je m'engage à porter le maillot du club dans toutes les compétitions auxquelles je participe (les cas particuliers doivent être soumis à l'approbation du Comité Directeur).

## DOPAGE

- 12 : L'athlète s'engage à ne prendre aucune substance dopante interdite par l'Agence Française de Lutte contre le Dopage « AFLD » sous peine de sanctions par le club, de sanctions par la Fédération Française d'Athlétisme, et de sanctions pénales <https://www.afl.fr/finder/produits-dopants>

## INVESTISSEMENT AU CLUB

Toute personne, athlète ou parent de jeune athlète, peut s'investir au sein du club, en devenant entraîneur, aide entraîneur ou juge. Les formations sont assurées et prises en charge par le club.

Pour devenir juge : une journée de formation sur place avec formations en visio et deux pratiques terrain. Pas besoin d'être expert en athlétisme pour pouvoir devenir juges.

Renseignements : [juge@ahsa-athletisme.com](mailto:juge@ahsa-athletisme.com)

- 13 : L'athlète s'engage à respecter le règlement intérieur ainsi que les statuts du club

- 14 : Le club organise 2 événements majeurs dans l'année (Marathon d'Annecy et Meeting d'athlétisme Européen). Nous comptons sur tous les adhérents du club pour contribuer au bon fonctionnement de ces manifestations.

## DROIT À L'IMAGE

J'autorise le club à utiliser mon image sur tout support destiné à la promotion des activités du club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 4 ans.

